

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 18 juillet 2024 **portant désignation du référent alerte de l'inspection générale des finances**

NOR : ECON2420506S

La cheffe du Service de l'inspection générale des finances,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 27 avril 2022 portant nomination de la cheffe du Service de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret du 9 mai 2023 relatif à l'organisation et aux compétences de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 modifié par le décret n°2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte

Décide :

Article 1^{er}

M. Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, est désigné en qualité de référent alerte de l'inspection générale des finances.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 juillet 2024

La cheffe du Service de l'Inspection
générale des finances
Catherine SUEUR